



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

SEANCE DU DIX-HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE

DELIBERATION N°DCC2024-140

Nombre de membres :

Afférents au conseil communautaire : **24**

En exercice : **24**

Qui ont pris part à la délibération : **16**

Absents : **8**

Pouvoir : **0**

Pour : **16**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Date de la convocation : **11 Décembre 2024**

Date d'affichage : **19 Décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Noël Dominique LIVRELLI, Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, François CHIARASINI, Roselyne FOLACCI, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Luc GIOCANTI, Madeleine GUGLIELMI, Thérèse MALU, Achille MARTINETTI, Paul MAZZACAMI, Patrick NANNI, Marie-France ORSONI, Antoine PELLEGRINETTI, Dominique VINCENTI.

Etaient absents : Monique CHIOCCA, Corinne DIANI, Gabrielle FOLACCI, Ange Marie GAMBARELLI, Catherine MAZZACAMI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Pierre POLI.

Secrétaire de séance élue : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : OPERATION RELATIVE A L'INVESTISSEMENT CONCERNANT L'ESPACE DE VIE INTERCOMMUNALE

Le Conseil Communautaire,

Vu le CGCT et notamment l'article L5214-16 relatifs aux compétences des établissements publics de coopération intercommunale.

Vu l'arrêté n°2A-2023-09-06-00002 du 6 septembre 2023 portant modification de l'arrêté n°2A-2023-08-11-00001 du 11 août 2023 portant modifications statutaires de la communauté de communes du Celavu-Prunelli.

Vu la délibération n°DCC2023-093 approuvant la création d'un Espace de Vie Sociale intercommunal itinérant.

Vu la délibération n°DCC2023-110 du 6 décembre 2023 modifiant l'intérêt communautaire.

Considérant la nécessité de procéder à l'achat d'un véhicule léger pour le médiateur/animateur de l'EVS ainsi qu'un PC portable avec ses accessoires,

Considérant que le montant prévisionnel de ces achats s'élève à 27 000€HT,

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver le principe de l'opération d'achat relatif l'investissement sur l'espace de vie sociale intercommunal itinérant de la CCCP.
- D'autoriser le Président à se rapprocher des partenaires financiers (CAF/MSA) pour boucler le plan de financement à hauteur de 80%.
- D'autoriser le Président à valider le plan de financement définitif par arrêté.
- D'autoriser le Président à lancer les différentes consultations.
- D'autoriser le Président à signer tout document, tout acte relatif à cette opération.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Affichage : 19/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Madeleine GUGLIELMI

Le Président,

Noël-Dominique LIVRELLI

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr